

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdad ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdad ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-124

OBJET : QUARTIER CENTRE : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES BV N°360 ET BV N°361 SITUÉES 9 ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

DÉLIBÉRATION : 2025-124
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER CENTRE : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES BV N°360 ET BV N°361 SITUÉES 9 ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Ville de Saint-Herblain est propriétaire, depuis 1979, de la parcelle cadastrée BV n° 98 d'une superficie de 45 m² sur laquelle est édifée une maison. Cette dernière, qui a été mise à la disposition pendant longtemps de l'association des Scouts de France, est maintenant inoccupée depuis plusieurs années. Ce bien n'ayant pas d'intérêt pour un usage ou service communal, il a été décidé de le mettre en vente.

Les parcelles BV n° 360 et BV n° 361 contiguës à la parcelle communale appartiennent à Nantes Métropole qui ne souhaite pas les garder dans son patrimoine. Afin d'optimiser la vente de la parcelle BV n° 98 en proposant un espace extérieur à la maison propriété la Ville, il semble opportun d'acquérir auprès de Nantes Métropole la parcelle BV n° 360 d'une surface de 4 m² et la parcelle BV n° 361 d'une surface de 90 m².

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'acquisition de ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de Nantes Métropole des parcelles BV n° 360 et BV n° 361 d'une surface totale de 94 m² moyennant le prix de 9 450 € (neuf mille quatre cent cinquante euros),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

38 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025

Parcelles BV n°360 et BV n°361 – allée Prosper Mérimée

